



Espace Conduite dispose d'un agrément délivré par la préfecture de la Loire-Atlantique pour les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation d'un établissement d'enseignement. Les numéros d'agrément sont E1504400090 (Espace Conduite Île de Nantes), E1504400080 (Espace Conduite Route de Vannes) et E1904400180 (Espace Conduite Chantenay).



68 Route de Vannes 44100 NANTES
(Ligne Tramway 3 : Arrêt Longchamp)
Agrément préfectoral : E 15 044 000 80
Tél. : 02 40 76 01 01
routedevannes@espaceconduite-nantes.fr



2 Bd des Martyrs Nantais de la Résistance
44200 NANTES
(Ligne Tramway 2 & 3 : Arrêt Vincent Gâche)
Agrément préfectoral : E 15 044 000 90
Tél. : 02 52 10 17 64
iledenantes@espaceconduite-nantes.fr



102 boulevard de la Liberté
44100 NANTES
(Tram ligne 1 arrêt Égalité et bus ligne 10 arrêt Cabrol)
Agrément préfectoral : E 19 044 00 180
Tél. : 02 40 43 08 14
chantenay@espaceconduite-nantes.fr



www.espaceconduite-nantes.fr

Espace Conduite – Route de Vannes
68 Route de Vannes 44100 NANTES
Tél. 02 40 76 01 01
routedevannes@espaceconduite-nantes.fr

Espace Conduite – Ile de Nantes
2 Bd des Martyrs Nantais de la Résistance
44200 NANTES – Tél. 02 52 10 17 64
iledenantes@espaceconduite-nantes.fr

Espace Conduite - Chantenay
102 boulevard de la Liberté 44100 NANTES
Tél. 02 40 43 08 14
chantenay@espaceconduite-nantes.fr



Espace Conduite dispose d'un agrément délivré par la préfecture de la Loire-Atlantique pour les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation d'un établissement d'enseignement. Les numéros d'agrément sont E1504400090 (Espace Conduite Île de Nantes), E1504400080 (Espace Conduite Route de Vannes) et E1904400180 (Espace Conduite Chantenay).

DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.


Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles. **Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**



Ministère de l'Éducation, du Sport et de la Jeunesse
Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (N) : _____ Prénom : _____

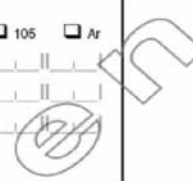
(N) (payer les mentions inutilisées : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

<p>Résultat d'examen <small>(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</small></p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">FAVORABLE</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em; color: red;">INSUFFISANT</p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p>	<p>Codes spécifiques :</p> <p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Visite médicale valide jusqu'au : _____</p> <p>Autres codes : _____</p>	<p>Signature :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  </div>
--	---	--

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	ions	itions	me
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								



Espace Conduite dispose d'un agrément délivré par la préfecture de la Loire-Atlantique pour les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation d'un établissement d'enseignement. Les numéros d'agrément sont E1504400090 (Espace Conduite Île de Nantes), E1504400080 (Espace Conduite Route de Vannes) et E1904400180 (Espace Conduite Chantenay).

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Espace Conduite dispose d'un agrément délivré par la préfecture de la Loire-Atlantique pour les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation d'un établissement d'enseignement. Les numéros d'agrément sont E1504400090 (Espace Conduite Île de Nantes), E1504400080 (Espace Conduite Route de Vannes) et E1904400180 (Espace Conduite Chantenay).

DÉROULEMENT À LA CATEGORIE « A1 & A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie								
						+1		
Total général								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- La première : hors circulation ;
- La seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.



Espace Conduite dispose d'un agrément délivré par la préfecture de la Loire-Atlantique pour les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation d'un établissement d'enseignement. Les numéros d'agrément sont E1504400090 (Espace Conduite Île de Nantes), E1504400080 (Espace Conduite Route de Vannes) et E1904400180 (Espace Conduite Chantenay).

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.